

Mairie de HAUCOURT

SEANCE DU 1^{er} MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 1^{er} mars à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Haucourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames **AUGUSTE** Pascale, **BERNARDIN** Audrey, **LAMBERT** Stéphanie, **PINCHOT** Patricia et Messieurs **BAILLON** Michel, **DEBARGE** Mathieu, **INGLARD** Laurent, **PROASKAT** Jean-Luc et **SURY** Pascal.

Absents excusés : Messieurs **LEFEBVRE** Bruno qui a donné procuration à Monsieur **BAILLON** Michel et Monsieur **LE CLEZIO** Yvon.

Date de Convocation : 22 février 2018

Date d'affichage de la convocation : 22 février 2018

Date d'affichage du compte rendu : 8 mars 2018

Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du 1^{er} Février 2018.

Secrétaire de séance : Madame **BERNARDIN** Audrey

Entretien Communal : étude des devis :

Monsieur Le Maire, propose que l'entretien communal soit effectué par une entreprise spécialisée dans ce domaine. Trois devis sont présentés et détaillés précisément :

- l'entreprise JARDI PAYSAGE, pour un montant de 12 500.00 € HT,
- l'entreprise SERV'OISE, pour un montant de 14 665.00 € HT,
- l'entreprise MAILLARD PAYSAGE, pour un montant de 28 748.00 € HT.

Après avoir étudié chaque devis, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que l'entretien communal soit réalisé par une entreprise et retient le devis de JARDI PAYSAGE pour des prestations de services à 12 500.00 € HT.

La séance est levée à 19h40